

Les Cahiers d'EMAM

Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée

30 | 2018 :

Territoires sahariens algériens à l'aube du XXI^e siècle

Difficultés d'intégration d'un quartier spontané dans une ville saharienne : le cas de Bni Ouskout à Adrar

Difficulty of integrating an informal neighborhood in a saharian town: the case of Bni Ouskout in Adrar

HADJ MOHAMMED MAACHOU, LARBI BELOUADI ET SIDI MOHAMMED TRACHE

Résumés

Français English

La promotion en 1974 de la ville d'Adrar au rang de chef-lieu de wilaya lui a permis de devenir un véritable pôle d'attraction des populations grâce à ses équipements tertiaires de niveau régional. Son rôle est conforté par sa position stratégique en tant que wilaya frontalière avec le Mali, qui en fait un but ou une étape pour les populations subsahariennes pauvres. L'agglomération oasienne subit en conséquence des transformations profondes. Son tissu urbain se compose aujourd'hui d'une grande diversité d'entités spatiales dont les caractéristiques dépendent, pour les unes, des politiques urbaines initiées par l'État au moment de leur construction, et dont les autres sont le produit d'une urbanisation « spontanée », tel le quartier de Bni Ouskout. Ce dernier s'est développé non loin du centre-ville d'Adrar, les acteurs de sa production étant principalement constitués de groupes sociaux venus de zones lointaines (*Touaregs*). Il s'agit d'un gros quartier « spontané » et « irrégulier », aux composantes socio-économiques, morphologiques et relationnelles différentes des autres quartiers de la ville. Il constitue une marge socio-spatiale que les collectivités locales peinent à restructurer en raison de contraintes dues à la non-coopération de ses habitants. Les résistances ainsi manifestées par ces derniers envers le projet de restructuration tiennent à ce que sa réalisation en obligerait un grand nombre à modifier leurs pratiques, telles celles liées à leur résidence occasionnelle et à leur situation en « transit », ce qui compromettrait le fonctionnement des activités informelles.

The promotion in 1974 of the city of Adrar to the rank of chief town of wilaya has enabled it to become a real attraction of the populations thanks to its regional tertiary equipment level. Its role is reinforced by its strategic position as a border wilaya with Mali, which makes it a transitional or final target for the poor sub-Saharan populations. The oasis agglomeration consequently undergoes profound transformations. Its urban settlements are today composed of a great diversity of spatial entities whose characteristics depend, for some, on the urban policies initiated by the state at the time of their construction, while the others are the product of "spontaneous", urbanization such as the neighborhood of Bni Ouskout. The latter has developed not far from the center of Adrar, the actors of its production being mainly made up of social groups from distant areas (*Touaregs*). It is a large "spontaneous" and "irregular" neighborhood, with socio-economic, morphological and relational components quite different from other neighborhoods in the city. It constitutes a socio-spatial margin which local authorities are struggling to restructure because of lack of cooperation of its inhabitants. The resistance shown by the inhabitants to the restructuring project is due to the fact that many of them would be forced to modify their practices, such as those related to their occasional residence and their "transit" situation, which would jeopardize the functioning of informal activities.

Entrées d'index

Mots-clés : Sahara algérien, Adrar, Ksour, Quartier irrégulier, Immigration subsaharienne, Restructuration urbaine, Intégration urbaine

Keywords : Algerian Sahara, Adrar, Ksour, Irregular Neighborhood, Sub-Saharan Immigration, Urban Restructuring, Urban Integration

Texte intégral

Introduction

- 1 Les politiques urbaines mises en œuvre en Algérie au cours des dernières décennies se sont accompagnées, malgré leur ambition et les sommes colossales consacrées à la réalisation de grands programmes d'habitat, d'un essor spectaculaire de constructions et de quartiers souvent qualifiés de « spontanés » – mais en tous les cas non réglementaires. Ce mode d'urbanisation concerne l'ensemble des villes du pays ; il n'a donc pas laissé de côté, comme par miracle, les villes du Grand Sud.
- 2 Ville saharienne, Adrar n'a pas été épargnée par cette forme de développement de l'urbanisation. Groupée autour de ses ksour, elle a accueilli très tôt après l'occupation de l'Algérie une garnison militaire, à la suite de quoi quelques campements de nomades sédentarisés se sont installés dans son environnement immédiat. Elle devient très vite un nœud commercial et un lieu d'échanges humains entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Dès lors, son attractivité s'affirme et son aire d'influence s'étend au fil du temps. Parallèlement à sa promotion comme chef-lieu de wilaya en 1974, s'opère un triple mouvement migratoire à l'origine de sa croissance : l'immigration de ksouriens, la sédentarisation de nomades et l'arrivée de migrants en provenance du Sahel subsaharien lors des périodes de sécheresse ou des guerres tribales. Plus tard, lorsque la ville aura été dotée, après sa promotion administrative, d'infrastructures et d'équipements tertiaires de niveau régional, elle verra arriver fonctionnaires, cadres administratifs et personnels qualifiés depuis le nord de l'Algérie.
- 3 Le quartier Bni Ouskout est un exemple représentatif du développement de l'habitat « spontané » dans les villes du Sahara algérien, dont la configuration

socio-spatiale s'apparente à celle de Hai Nadja à Reggane, El Kherdja à Bordj Omar Driss ou Gataa el Oued à Tamanrasset. Quartier péricentral situé au sud-ouest de la ville, il ne répond à aucune norme urbaine et se distingue fondamentalement des autres quartiers tant par sa morphologie que par sa composition sociale. Jouxant le centre-ville, à proximité des ksour d'Oughedim, de Berbaa et d'Adgha, il représente une entité spatiale particulière constituée pour l'essentiel d'habitations de fortune. Si le quartier s'insère bien dans la ville, du moins physiquement car il n'existe pas de barrières physiques entre la ville formelle planifiée et le quartier informel (Spiga, 2005), il semble vivre en marge de celle-ci. Reflétant l'aspect d'un camp regroupant des constructions sommaires (Fig. 1), Bni Ouskout est une entité socio-spatiale – à la fois située à la périphérie d'Adrar et largement peuplée de populations en situation de marginalité sociale. Les processus de sa création diffèrent de ceux des quartiers « spontanés » des villes du Nord où le contenu social est composé en majorité du produit de l'exode rural et des exclus du sol urbain de la ville-mère (Trache, 2010)¹.

Figure 1. L'habitat sommaire dans le quartier Bni Ouskout.



Cliché : Auteurs, mars 2010.

- 4 Après l'échec de la campagne nationale de lutte contre l'habitat dit « illicite », engagée à partir de 1985, l'État a préconisé une solution plus « réaliste » et moins coûteuse, à savoir la restructuration des quartiers – qui inscrit dans ses objectifs l'aménagement de trames assainies et la réalisation d'infrastructures et d'équipements de base – et la régularisation foncière qui, en principe, l'accompagne et vise à régler de fait les nombreuses situations contentieuses. Cette intervention *in situ* n'est pas spécifique à l'Algérie, plusieurs pays des Suds en ont fait l'expérience ; elle s'avère une technique urbaine d'aménagement à moindre coût s'appliquant à l'habitat des pauvres (Durand-Lasserre, 1986).
- 5 La rareté des travaux et documents rend l'analyse des conditions d'émergence de Bni Ouskout difficile. L'essentiel de l'information est puisé à trois sources principales : l'enquête de terrain réalisée en 2010, les passages fragmentaires glanés dans la littérature géographique et les entretiens semi-directifs effectués lors des sorties de terrain réalisées en 2004, 2005 et en 2010². L'enquête réalisée en 2010 a touché 826 ménages sur les 1 351 que comptait le quartier (61,2 %) ; le tiers des questionnaires était cependant

inexploitable en raison de données non fiables.

Bni Ouskout, un quartier irrégulier, au développement « spontané » et aux activités informelles. Une marge socio-spatiale

- 6 Désigner et qualifier Bni Ouskout s'avère une entreprise délicate dans la mesure où le vocabulaire utilisé pour ce type de quartier est produit par des locuteurs divers (les habitants, les administrations, les services de recensement, les pouvoirs publics, les chercheurs), qu'il est constitué d'un très grand nombre de termes (substantifs ou adjectifs), que la plupart de ceux-ci ont une charge idéologique forte (ils servent souvent à stigmatiser les lieux et/ou les habitants qu'ils désignent), que la fréquence de leur utilisation évolue avec le temps, etc. Parmi ces termes ou qualificatifs, on peut citer : habitat informel, spontané, illicite, illégal, non-réglementaire, précaire, irrégulier, clandestin, etc. On peut parler de plan anarchique, de quartier sous-intégré. On les nomme parfois bidonvilles, goubivilles, *gaecekundu*. M. Chabbi (1981), à Tunis, parle d'habitat spontané périurbain (HSPU) pour qualifier la deuxième génération de ces quartiers non planifiés et populaires qui a émergé à la faveur de la libération du marché foncier (dans les années 1970), selon des modalités et dans un contexte que G. El Kadi au Caire (1987), puis M. Naciri et M. Ameur à Fès (Ameur, Naciri, 1985 ; Ameur, 1993), avaient déjà bien décrits.
- 7 Aucun de ces termes, dans le passé, n'a fait consensus ; et aucun ne le fait aujourd'hui. Les qualificatifs les plus souvent utilisés, sous-intégré³, spontané, informel, clandestin, illégal/irrégulier/non-réglementaire ont, chacun à leur tour, été critiqués, parfois sévèrement. L'une des difficultés auxquelles le chercheur est confronté lorsqu'il veut les utiliser réside dans le fait que chacun d'eux est polysémique ou, plus exactement, que chacun revêt un sens différent ou couvre une réalité différente selon les auteurs qui l'emploient – sans que, en outre, ce sens précis soit nécessairement précisé.
- 8 Prenons le cas de l'adjectif « précaire » : lorsqu'il qualifie un habitat (« habitat précaire »), il désigne en principe des constructions qui sont faites en utilisant des matériaux de récupération (tôles, bidons, cartons, tentes, rebuts divers). Mais certains auteurs emploient aussi l'adjectif parce que ceux qui vivent dans les quartiers qu'ils désignent comme « précaires » sont peuplés de personnes qui se trouvent en « situation précaire » ; auquel cas, cela peut indiquer soit qu'elles sont susceptibles d'être délogées à tout moment par les autorités, soit que leurs conditions de vie sont précaires – ils sont en situation de précarité financière et sociale –, étant entendu que les deux acceptions ne s'excluent pas l'une l'autre. Mais qu'en est-il alors d'un « quartier précaire », une expression qui prête d'autant plus à discussion qu'elle est souvent employée pour désigner des quartiers dont les habitations furent construites, à l'origine, en matériaux de récupération, mais le sont aujourd'hui en dur – comme c'est le cas des anciens bidonvilles « durcifiés » ? Ces constructions purent aussi être érigées à la suite d'une invasion de terrain ou de l'installation sur des parcelles régulièrement acquises, mais qui ne permettaient pas la délivrance d'un permis de construire, alors que, aujourd'hui, la situation foncière et le statut d'occupation ont été régularisés,

des titres de propriété éventuellement distribués. Est-il légitime de continuer à qualifier ces quartiers de « précaires » ?

9 Le débat sémantique pourrait se poursuivre à propos de « spontané », comme si les futurs occupants, agissant individuellement ou en groupes, n'avaient pas élaboré de stratégie préalable ou comme si des lotisseurs « clandestins » n'avaient pas préparé, de longue date, la fabrication de lots susceptibles d'être vendus à des prix supportables par les futurs occupants⁴. Ou encore à propos de « clandestin », car s'il est vrai que, surtout dans le cas des invasions de terrain (*squatts*), le marquage au sol et l'érection des premiers éléments de la future baraque s'effectuent très rapidement, parfois en une seule nuit en des sites relativement éloignés des regards et de la surveillance des agents d'autorité, personne ne peut croire que, dans la périphérie d'une agglomération urbaine, le regroupement de plusieurs baraques puisse demeurer « invisible » pendant une longue période. La pérennité de l'occupation n'a rien à voir avec la clandestinité, mais avec la tolérance des autorités. De la même manière, on ne peut imaginer que la préparation d'un lotissement clandestin et sa commercialisation puissent demeurer « secrètes », alors que le repérage des clients s'effectue dans des cafés, voire dans des agences immobilières qui, pour être non autorisées, n'en ont pas moins pignon sur rue. Quant à « informel », dont l'emploi est extrêmement fréquent, on s'interroge toujours pour savoir à quoi ou à qui il s'applique. L'adjectif est généralement usité par les économistes et les statisticiens à propos du « secteur informel » – expression qui, pour sa part, a suscité des débats qui, après s'être estompés, sont revenus sur le devant de la scène, y compris à propos des économies des pays industrialisés du Nord à la suite de la crise qu'elles subissent. Mais que peut-il bien en être quand on qualifie l'habitat d'informel ? Est-ce que cela désigne le processus d'établissement du quartier ? La manière dont les constructions ont été érigées sans plan d'ensemble, sans respecter les « formes » ou les « règles » (mais qui définit ce que sont les formes ou les règles légitimes ?), donnant naissance à un quartier au plan « informe »⁵ ? Ou bien encore est-ce qu'un quartier est qualifié d'informel parce que ses habitants sont pour la plupart employés dans le secteur informel et/ou qu'il est un lieu qui accueillerait presque exclusivement des activités appartenant à ce secteur ?

10 Compte tenu de ces considérations, comment peut-on désigner et qualifier Bni Ouskout, étant entendu que les caractéristiques ainsi identifiées seront plus largement analysées dans la suite du texte ?

– Le quartier procède d'abord d'une invasion d'un terrain public ; son occupation est donc illégale aux yeux des autorités et des documents d'urbanisme ; les occupants sont en situation irrégulière ; ils n'ont pas de titre de propriété et n'ont bien sûr jamais sollicité – et donc jamais obtenu – de permis de construire.

– En second lieu, il s'est développé à partir d'un premier regroupement de tentes et d'abris précaires, avant que ne se multiplient les maisons basses, en *toub*⁶. Au cours de ce processus, les constructions se sont établies d'une manière que certains qualifieraient d'« informelle » ou de « spontanée », c'est-à-dire à la seule initiative de leurs occupants, selon la délimitation par chacun de sa parcelle et sans plan viaire préalable.

– Toléré par les autorités municipales, il n'en est pas moins demeuré dans une situation irrégulière au plan juridique, ce qui a favorisé une sorte de *statu quo* dans l'état des constructions et la disposition du tissu bâti. Cette situation a favorisé un sentiment de précarité (quant à l'occupation du terrain et de la résidence) de la part des habitants, qui a perduré jusqu'à ce que soit engagé, au tournant des années 2000, un programme de régularisation foncière et de

restructuration du quartier.

– Peuplé par des vagues successives de nomades en voie de sédentarisation, de fellahs ayant migré depuis les ksour et les palmeraies de la wilaya d'Adrar, d'Africains d'origine subsaharienne ayant emprunté différentes voies transsahariennes, il est constitué d'une population pauvre, dont une fraction notable est au chômage et dont le reste vit ou survit grâce aux activités « informelles » – souvent illégales – auxquelles elle se livre. Il s'agit aussi d'une population dont une partie s'est stabilisée, s'est territorialisée dans le quartier et partiellement intégrée dans la ville, mais dont une autre partie pratique différentes formes de mobilité (semi-nomadisme dans un cas, transit des Africains sur les routes du Nord et de la migration internationale dans un autre cas). Malgré ces différenciations dans les rapports à l'espace (du quartier) et à la mobilité, Bni Ouskout demeure une marge à la périphérie d'Adrar, peuplée de populations elles-mêmes en situation de marginalité (sociale).

Bni Ouskout, un gros quartier d'immigration affichant tous les symptômes de la crise qui affecte les villes sahariennes

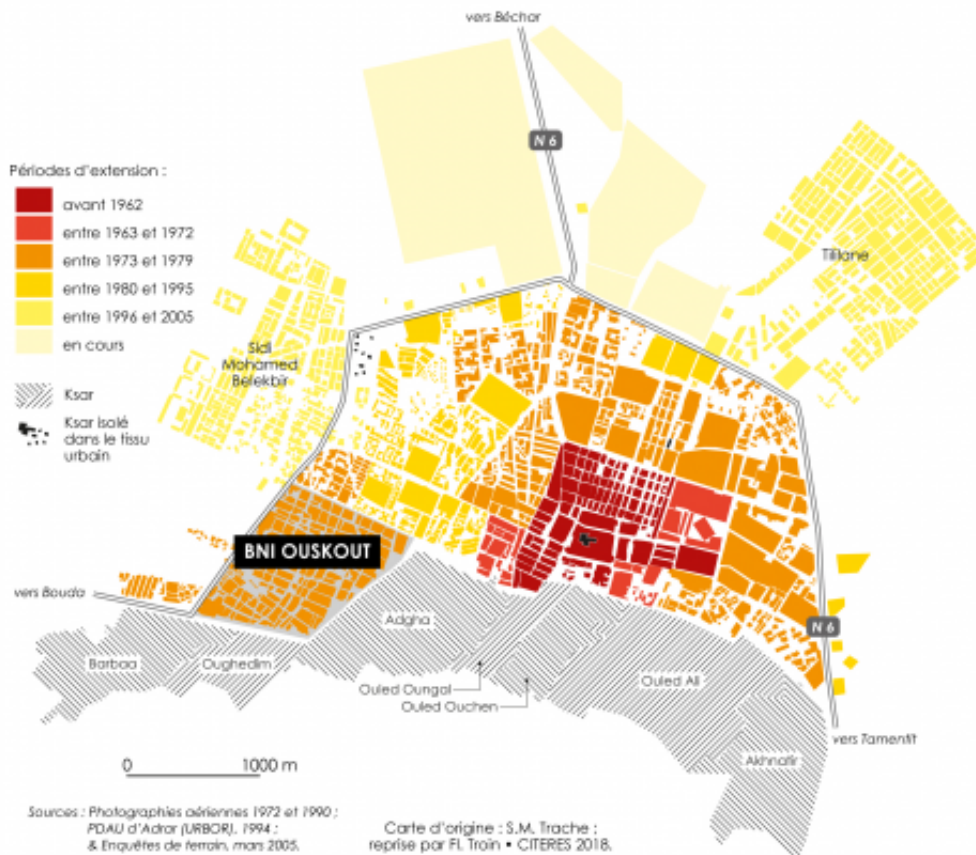
11 À Adrar comme dans un grand nombre de villes algériennes ou maghrébines, l'apparition de quartiers autoproduits en périphérie des villes est antérieure à l'Indépendance. À cette époque, ils revêtent généralement l'aspect de bidonvilles dans les grandes villes du Nord du pays, de groupements de constructions en terre (*toub*) dans d'autres régions ou encore celui d'un rassemblement de tentes installées au centre d'enclos de branchages et d'épineux dans les villes sahariennes. Dans un second temps, de nouveaux quartiers d'habitat ont été créés par des migrants aux origines ethniques, culturelles, voire nationales, diverses, dont les flux fluctuent en fonction des crises climatiques ou politiques des régions ou pays d'où ils proviennent. Le long processus d'agglutination des constructions, édifiées dans la plus grande illégalité foncière et sans la moindre prise en compte des règlements d'urbanisme et des normes de construction, finit par donner naissance à des quartiers tels que Bni Ouskout.

12 Le quartier Bni Ouskout serait apparu dans les années 1960 avec l'installation de réfugiés *Touaregs*, originaires du Mali et du Niger, fuyant les troubles qui ont agité leurs pays respectifs dans les années 1962-1964⁷, et qui se sont d'ailleurs poursuivis durant toute la décennie 1980 (Bisson, 2003). Les effectifs concernés par cet exode ne sont pas connus⁸. À ses débuts donc, le quartier revêt la forme d'un rassemblement de tentes et d'un petit nombre d'abris sommaires, rapidement montés ou construits au sud-ouest de la ville d'Adrar, et établis sur la route de Bouda (Fig. 2). Leur installation s'est faite avec l'accord des autorités locales – donc avec celui du gouvernement central. Laxisme et laisser-faire de ces autorités ont valu au quartier l'appellation de *Bni Ouskout*⁹, qui signifie littéralement, en français : « Construis et tais-toi ! ». Le développement spectaculaire qu'a rapidement connu le quartier semblerait témoigner de ce qu'aucune mesure de contrôle n'a été prise pour empêcher les installations nouvelles. Une telle tolérance relève probablement plus de considérations politiques que de sentiments

humanitaires. Mais elle permet au quartier de rapidement grossir (en termes de population) et de s'agrandir (en termes de superficie) sous l'effet de l'installation de migrants constituant trois flux principaux : l'émigration africaine, la sédentarisation des nomades victimes des sécheresses, les migrations internes à l'Algérie, liées aux créations d'emplois et facilitées par l'amélioration des moyens de transport.

- 13 Les sécheresses qui ont sévi en 1973-1974, puis en 1984-1986, ont eu des effets dévastateurs sur l'économie rurale des pays du nord du Sahel ; de nombreux groupes de pasteurs ont dû abandonner le nomadisme pour échouer dans les principales villes de leur pays d'appartenance, mais aussi des pays voisins : les villes sahariennes d'Algérie ont constitué à ce titre des refuges privilégiés, parmi lesquels Adrar a joué un rôle de premier plan, au même titre que Tamanrasset ou Borj-Badji-Mokhtar, par exemple (Drozd, 2005). Cette attraction qu'exerce Adrar sur les populations sahéliennes situées sur la marge méridionale du Sahara se traduit, par la suite, par le rôle de transit que la ville va jouer par rapport aux migrants venant de régions africaines plus lointaines (Ouallet, 2008). Certains d'entre eux sont des travailleurs saisonniers cherchant du travail en Algérie pendant les mois d'hiver, puis repartant au pays l'été. D'autres sont engagés dans un parcours plus long, devant les conduire au nord de l'Algérie, voire au-delà, en Europe. Mais beaucoup d'entre eux sont *de facto* obligés de marquer une halte à Adrar avant de poursuivre leur voie aventureuse. Adrar s'établit ainsi, de plus en plus, comme un lieu d'accueil des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne (Spiga, 2002) ; et, en son sein, c'est Bni Ouskout, qui les concentre particulièrement, ne serait-ce qu'à cause des possibilités élevées d'embauche sur les chantiers de construction. Parce que le contexte international a changé, que l'Europe a fermé de plus en plus hermétiquement ses frontières, que les pays riverains du sud de la Méditerranée ont renforcé leur contrôle pour empêcher l'arrivée de clandestins, on constate qu'un nombre croissant de ces immigrés d'Afrique noire subsaharienne s'installe sur place, investit massivement et durablement la ville, constituant un réservoir de main-d'œuvre pour les entrepreneurs locaux. Bni Ouskout offre, pour ces migrants irréguliers, des avantages réels : la redistribution des biens et des marchandises, dont une bonne part a été apportée en contrebande (cigarettes, carburant, alcool, stupéfiants), s'y effectue à l'abri des contrôles douaniers et des regards officiels (Drozd, 2005). Au bout du compte, cette population immigrée et les activités liées au transit des marchandises ont permis que se développe, dans le quartier, toute une gamme de commerces et de services destinés à une clientèle essentiellement africaine noire (cafés, produits alimentaires et restaurants « ethniques », taxiphones, boutiques de vidéo et de musique africaines, etc.).

Figure 2. Bni Ouskout dans le développement de la ville d'Adrar.



Carte d'origine : S.M. Trache ; reprise par Fl. Troin • CITERES 2018.

Un quartier à forte composante d'immigrés subsahariens : un caractère renforçant sa marginalité sociale

- 14 Bni Ouskout est un gros quartier qui rassemble des populations apportées par les vagues successives des flux provenant des régions saharo-sahéliennes et qui ont rencontré d'autres immigrés, majoritairement algériens. Ceci a généré un quartier composite au plan des origines géographiques, mais socialement homogène.

Une population qui, aujourd'hui, s'accroît peu

Bni Ouskout est l'exemple-type d'un quartier champignon. Pourtant, quelques années après son apparition (fin des années 1960), il ne comptait encore que 400 habitants (1977), vivant dans des constructions précaires (Chaouche, 2007). Mais sa population a connu par la suite une croissance rapide, supérieure à 3 % par an, de telle sorte qu'elle a atteint les 5 000 habitants en 1987 avant de passer à près de 7 300 en 1998 (Tab. 1).

Tableau 1. Évolution de la population à Bni Ouskout.

	Bni Ouskout			Adrar		
	1987	1998	2008	1987	1998	2008

Population	5 160	7 284	6 177	28 580	43 142	63 039
Nombre de ménages	809	1 532	1 351	4 917	7 006	11 504
Nombre de logements	798	1 229	1 083	6 173	10 346	11 424
Taux d'accroissement moyen annuel	1987-1998 + 3,1	1998-2007 - 1,6		1987-1998 + 3,6	1998-2007 + 3,9	

Sources : RGPH, 1987 & 1998 ; ONS, 2008.

15 Cette croissance de Bni Ouskout est contemporaine de la poussée démographique d'Adrar dans sa globalité, la ville voyant même sa population croître légèrement plus vite que celle du quartier périphérique. C'est l'époque où Adrar ayant été promue chef-lieu de wilaya (1974), l'État doit y installer toutes les administrations et les services publics déconcentrés qu'une ville de ce rang est en droit de posséder. Cette volonté nécessite des investissements considérables pour mettre la ville « à niveau » en matière d'équipements, d'infrastructures, de logements – ne serait-ce que pour accueillir les fonctionnaires en provenance des villes du nord de l'Algérie. Les chantiers de construction et les services publics offrent alors de grandes possibilités d'emplois, de niveaux de qualification variés, qui constituent un fort appel d'air. Des courants de migration se mettent ainsi en place ou bien, quand ils existaient préalablement, ils s'intensifient. Comme il est fréquent, l'adéquation entre l'offre de logements et les possibilités financières des populations migrantes s'effectue difficilement, et ne s'améliore que lentement. Et comme les possibilités de logement dans la ville d'Adrar – dans son ksar en particulier – sont réduites pour accueillir les flux de nouveaux venus, c'est Bni Ouskout qui va absorber l'essentiel de ceux-ci.

16 Le recensement de 2008 donne à voir un changement brutal (Tab. 1). La courbe d'évolution de la population s'est inversée, au point que la population a diminué depuis 1998, retombant à 6 200 personnes après avoir atteint un maximum de 7 300. Du coup, le différentiel avec Adrar dans son ensemble s'est accru en faveur de la ville-mère ; et, au bout du compte, Bni Ouskout, qui représentait 18 % de la population urbaine en 1987 n'en représente même plus 10 % en 2008. Les causes de cette nette inversion sont doubles. En premier lieu, et fondamentalement, elle résulte du démarrage, en 2004, des opérations de relogement d'une partie des ménages amorcées par la commune. Les premières concernées furent les familles qui avaient été sinistrées à la suite des intempéries de 1994 et qui ont bénéficié de lots de terrains situés dans un quartier voisin, appelé à devenir la *Cité des 500 logements*. En second lieu, il convient de noter qu'une part croissante des migrants internationaux ne demeure qu'un temps limité avant qu'ils ne poursuivent leur route. Comme l'ont déjà relevé S. Bredeloup et O. Pliez (2005, 3), la migration par étapes tend à redevenir un scénario fréquent pour les migrants africains. En conséquence, et logiquement, la part de ceux qui s'installent, du moins pour un temps suffisamment long pour que les recensements puissent les saisir, est donc en baisse.

Une population composée essentiellement d'immigrés

17

Les habitants de Bni Ouskout sont pratiquement tous arrivés à la suite d'une migration. D'après nos enquêtes de terrain entreprises en 2010 et portant sur 627 chefs de ménage, 96 % d'entre eux sont nés hors de la ville (ksar) d'Adrar (Tab. 2). Ceux-ci se distribuent en trois groupes inégaux. Le plus fourni (40 % du total) correspond aux migrants provenant des communes de la wilaya d'Adrar, ce qui est somme toute conforme à la géographie des migrations telle qu'on la connaît, où la proximité est toujours un élément assez déterminant ; mais le choix du quartier s'appuie sur les réseaux de solidarité communautaires, car certains ménages déclarent avoir des liens de parenté et de voisinage avec des membres des mêmes tribus ou lignages qu'eux ; en dernier lieu, il est aussi recherché par les ménages dont les ressources financières sont réduites. Le deuxième contingent, moindre que le précédent mais encore conséquent (un tiers du total), est constitué des migrants en provenance de l'étranger, dont la plupart sont nés au Mali. Le dernier groupe, plus modeste en termes d'effectifs (20 % du total), réunit les migrants arrivés à Adrar depuis toutes les autres wilayas d'Algérie que celle éponyme, les flux les plus notables étant ceux en provenance de l'Algérie septentrionale.

Tableau 2. Périodes d'installation des chefs de ménages à Bni Ouskout selon leur lieu de naissance.

Lieux de naissance	Avant 1977	1977 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2010	Total	soit en %
Ksour d'Adrar	1	7	10	8	26	4,1
Communes de la wilaya d'Adrar	9	151	42	53	255	40,7
Autres wilayas	6	32	38	54	130	20,7
Étranger	11	126	49	30	216	34,4
Total	27	316	139	145	627	100,0

Source : Enquêtes terrain, 2010.

18

L'enquête ménages nous fournit également la répartition des résidents dans le quartier (en 2010) en fonction de leur date d'arrivée et d'installation. Les informations de ce type sont toujours délicates à commenter, à la fois parce que la mortalité a affecté plus souvent les plus anciennement arrivés que les plus récents – même si beaucoup de migrants africains ont cheminé dans des conditions épouvantables et sont arrivés à Adrar très éprouvés – et parce que les migrants en transit passent entre les mailles des enquêtes sans que l'on sache si ceux arrivés à telle période sont repartis plus ou moins nombreux que ceux arrivés à une période antérieure ou postérieure. On doit donc manier les données du tableau 2 avec la plus extrême précaution. Il donne cependant à voir que les migrants « de proximité » (ceux provenant de la wilaya d'Adrar) ont massivement peuplé le quartier dans les années qui ont immédiatement suivi sa promotion en tant que chef-lieu de wilaya, mais que leur flux s'est ensuite nettement ralenti, car les offres d'emploi adaptées à leurs compétences se sont sans doute fortement réduites. À l'inverse, les flux au départ du reste de l'Algérie progressent, mais demeurent somme toute limités. Ils témoignent cependant de la nécessité de continuer à faire appel à une main-d'œuvre mieux formée pour satisfaire la demande locale. Quant aux flux en provenance de l'étranger, leur apogée se situe dans la période 1977-1989, correspondant aux grandes sécheresses dans la zone sahélienne. Au-delà de cette période, le flux se réduit apparemment (autrement dit, les « stocks » qu'il laisse comme population résidente sont en baisse), sans que l'on puisse

savoir vraiment si l'intensité elle-même des flux s'est réduite.

- 19 L'origine géographique des habitants selon leur lieu de résidence antérieure révèle qu'il s'agit d'un quartier particulier, celui d'un territoire urbain en marge. Malgré sa situation péricentrale, il n'attire guère – ou ne retient guère – les populations autochtones (Tab. 3). Contrairement à ce qui est observé dans les autres villes du Nord, même la crise du logement n'a pas incité les populations locales à y élire domicile dans l'attente d'obtenir un logement plus décent. Ceci montre qu'il s'agit bien d'un quartier « à risques » – ou perçu comme tel –, dont l'accès, même temporaire, est régi par des affinités culturelles, l'appartenance sociale, etc.

Tableau 3. Origine des chefs de ménage résidents à Bni Ouskout selon leur résidence antérieure.

Lieux de résidence antérieure	Nombre	soit en %
Ville d'Adrar (ksar et autres quartiers)	51	8,1
Communes de la wilaya d'Adrar	322	51,3
Autres wilayas	121	19,3
Étranger	133	21,2
Ensemble	627	100,0

Source : Enquêtes terrain, 2010.

- 20 La comparaison des tableaux 2 et 3, le premier fournissant l'origine des résidents de Bni Ouskout selon leur lieu de naissance, le second selon leur dernière résidence, est délicate puisque les itinéraires migratoires et résidentiels des intéressés n'ont pas été établis au cas par cas. Elle autorise néanmoins deux constats essentiels. En premier lieu, le quartier n'exerce qu'une très médiocre attraction aussi bien sur les originaires des ksour d'Adrar et des différents autres quartiers de la ville que sur leurs résidents (y compris donc les migrants qui sont venus s'y installer). En second lieu, l'écart constaté entre les résidents du quartier arrivés directement de l'étranger et ceux qui y sont nés (133 contre 216) tendrait à montrer que nombre de ces migrants internationaux ont pratiqué une étape en Algérie, que ce soit dans une autre ville de la wilaya qu'Adrar (255 résidents nés dans une telle commune ; 322 dont c'était la dernière résidence) ou à Adrar même, mais dans un autre quartier que Bni Ouskout, avant de rejoindre ce dernier.
- 21 Ces mouvements migratoires continuent à ce jour et le quartier est alimenté en permanence par des apports nouveaux qui sous-tendent une rotation d'émigrants dans le quartier et/ou un transit non négligeable de populations subsahariennes en particulier, dont le projet migratoire est d'atteindre le Nord de l'Algérie et enfin l'Europe comme dernière étape de leur migration.
- 22 Tout au long de son développement, Bni Ouskout a constitué un réceptacle pour une population composite, aux origines ethniques diverses et dont les mobiles du déplacement sont variés. Ces déterminants de la migration – guerres et troubles, sécheresses et sédentarisation –, combinés à l'insuffisance des emplois et au problème du logement, font en sorte que ces migrants échouent dans ce type de quartier.
- 23 Néanmoins, les catastrophes naturelles et les conditions d'habitat générales sont à l'origine de la migration de plus de la moitié des occupants du quartier. La sécheresse qui a sévi dans les pays du Sud durant les années 1970-1980 a appauvri les populations nomades, contraintes de se diriger vers les espaces sahariens au nord. Leur situation professionnelle actuelle est révélatrice de

leur difficulté de s'intégrer à la vie urbaine d'Adrar.

Une population au chômage qui pratique des activités informelles

24 La population de Bni Ouskout affiche une activité « officielle » réduite à sa plus simple expression. En effet, pratiquement un homme d'âge actif sur deux se déclare au chômage, l'autre moitié se répartissant à parts à peu près égales entre fonctionnaires, journaliers, actifs libres ou actifs dans des activités de commerce, d'artisanat ou de services à la personne (Tab. 4). L'ampleur du chômage déclaré laisse supposer que, pour la plupart des chefs de ménage concernés, c'est le secteur informel qui leur assure quelque ressource et permet leur survie et la reproduction de leur force de travail. Le recrutement au noir de la main-d'œuvre subsaharienne, qu'elle soit fixée ou en transit, économise les frais aux entrepreneurs locaux et à ceux venus du Nord du pays (Spiga, 2002) qui opèrent dans le secteur de la construction et des services courants tels que la restauration ou le petit commerce ; le commerce illicite est quant à lui bien développé. Cette situation reflète bien la précarité de l'emploi dans ce quartier et accentue par là-même la difficulté de ses résidents à s'intégrer dans les circuits économiques formels. Il convient toutefois de noter que si peu de ménages (5 %) se déclarent comme petits éleveurs ou maquignons, l'élevage n'en reste pas moins largement pratiqué, puisque pratiquement la moitié des ménages s'y adonne (CETAU, 2000). Le quartier est parcouru par un très grand nombre de ruminants qui errent à la recherche d'une herbe rare : notre enquête auprès de 627 ménages a recensé en 2010 1 640 têtes d'ovins et de caprins. L'existence de bâtiments où sont gardés et nourris les dromadaires dans le secteur montre l'attachement des réfugiés *Touaregs* provenant du Mali à la continuation de l'élevage de ces animaux, qui constitue en outre pour eux une source de revenus non négligeables.

Tableau 4. Les chefs de ménage de Bni Ouskout selon la profession.

	Nombre	soit en %
Fonctionnaires	76	12,1
Journaliers	75	12,0
Activités diverses, sans qualification	102	16,3
Commerces et services	76	12,1
Chômeurs	293	46,7
Autres	5	0,8
Ensemble	627	100,0

Source : Enquêtes ménages, 2010.

25 Bni Ouskout constitue par ailleurs un pôle qui assure une fonction de redistribution des biens et des marchandises qui lui arrivent par des itinéraires qui évitent les contrôles douaniers et les regards officiels. Il concentre de ce fait nombre de commerces et activités « ethniques » : cafés et gargotes, boutiques d'artisans employant des migrants « maliens », boutiques vendant des vidéos et de la musique destinée à une clientèle d'Afrique subsaharienne. C'est aussi le lieu d'un intense trafic de camions à bétail qui

viennent y chercher les jeunes qui attendent du travail (Drozdz, 2005).

- 26 Par l'origine de ses habitants et les trajectoires plus ou moins détournées qu'ils empruntent, par l'ampleur du chômage et la multiplicité des petits métiers, par les trafics clandestins et l'art de la débrouille qui s'y déploie, Bni Ouskout est un exemple assez parlant d'un quartier appartenant à la marge urbaine. Ceci est accentué par les caractéristiques de ses constructions, en majorité sommaires ; par l'occupation illégale du sol (*squatt*) et les extensions incontrôlées réalisées par auto-construction systématique ; par son tissu, sans organisation apparente nette, ainsi que par son sous-équipement.

Le projet de réhabilitation de Bni Ouskout comme mode d'intégration à la ville. Des résultats inégaux et contestés

- 27 L'action publique en Algérie en matière de lutte contre l'habitat spontané, en tant qu'il est considéré comme la manifestation spatiale de la pauvreté en ville, s'inscrit dans une vision globale de l'aménagement urbain qui, d'une part, favorise la réhabilitation *in situ* parallèlement à – ou après, selon les cas – la régularisation foncière, et, d'autre part, crée les conditions (du moins en principe) d'une implication effective des habitants dans l'amélioration de leur cadre bâti. Les actions envisagées concernent surtout le raccordement aux réseaux techniques (assainissement, eau, électricité, voirie) et, parfois, la restructuration plus ou moins normalisatrice du parcellaire à travers une refonte du tracé viaire irrégulier.

Des résultats inégaux dans l'amélioration du bâti

- 28 Bni Ouskout a été édifié sur un terrain domanial qui fut par la suite intégré dans les réserves foncières communales. Il procède donc d'une occupation illégale du sol qui peut être à tout moment remise en cause. À l'instar de tous les quartiers qui ont été bâtis dans des conditions similaires, que ce soit en Algérie, au Maghreb ou dans quelque autre pays du monde, une telle situation dissuade les ménages d'investir dans l'amélioration du bâti. À Bni Ouskout, cela se traduit par le fait que, jusqu'au démarrage du programme de réhabilitation du quartier, les constructions étaient encore, dans une proportion très élevée (81,6 %), construites en *toub* et serrées les unes contre les autres, comme une protection à l'encontre d'éventuelles opérations de déguerpissement. Si le cadre bâti a peu évolué depuis les origines – pas de processus de « durcification », pas de constructions d'étages car des murs en *toub* ne le permettent pas – et s'il est marqué aujourd'hui par une grande vétusté, c'est aussi à cause tant de l'indigence des moyens financiers de la plupart des ménages que de leur position d'attente envers d'éventuels investissements aux fins d'amélioration de leur habitat, chacun ayant toujours l'espoir de bénéficier des opérations de relogement régulièrement annoncées par les pouvoirs publics¹⁰.
- 29 Les opérations d'aménagement engagées à Bni Ouskout à partir de l'an 2000 envisagent d'abord de favoriser l'accès à un statut d'occupation sécurisé,

exception faite de certains cas où la nature de l'occupation était contestée. La philosophie sous-jacente, directement inspirée des théories d'Herman de Soto, consiste à penser que la régularisation foncière (ou l'octroi d'une garantie d'occupation) incitera les ménages à investir dans l'amélioration progressive de leur habitat. Force est cependant de constater, comme nous allons le voir, que si un tel processus d'amélioration a bel et bien été engagé, il reste très limité ; la plus grande partie du quartier conserve un habitat précaire et vétuste.

Les difficultés de la régularisation foncière dans un quartier de transit, causes de la prolifération des pratiques illégales

30 La situation foncière de Bni Ouskout l'inscrit sans problème dans la catégorie des quartiers non réglementaires au plan foncier et où, par conséquent, la régularisation s'impose comme un préliminaire à toute autre action d'aménagement urbain. Alors que le quartier a fait l'objet depuis 1985 de plusieurs études en vue de sa restructuration, ce n'est cependant qu'en 2000 que les autorités locales s'engagent dans une opération de cette nature, qui comporte trois volets : la régularisation foncière, la restructuration du quartier (voirie, réseaux, équipements socio-culturels) et la réhabilitation de l'habitat,

31 Concernant le premier volet, il s'agit de délivrer aux habitants des titres de propriété pour les parcelles sur lesquelles leurs habitations étaient construites¹¹. Les résultats (Tab. 5) furent modestes la première année (192 actes délivrés pour 950 constructions) et, en 2004 encore, ils n'étaient pas très enthousiasmants (250 actes pour, toujours, 950 constructions). Il fallut attendre encore six ans pour que la couverture soit totale : le bilan arrêté au 14 novembre 2010 faisait état d'un taux de 100 % d'actes délivrés (1042) – étant noté que, durant la dernière période, 92 habitations supplémentaires ont été érigées.

Tableau 5. Bilan des opérations de régularisation à Bni Ouskout.

	2000	2004	2010
Nombre total de constructions	950	950	1042
Nombre d'actes de régularisation délivrés	192	250	1042
Nombre d'aides attribuées pour une construction (programme d'habitat rural)	–	–	86
Nombre de constructions lancées	–	–	83
Nombre de constructions achevées	–	–	55

Source : Agence foncière communale d'Adrar, 2010.

32 Autant qu'on puisse le savoir au travers d'entretiens conduits auprès des agents communaux ayant effectué les recensements, la lenteur du processus de régularisation tiendrait à deux causes, chacune entravant le déroulement des opérations. En premier lieu, le phénomène de mobilité de la population, déjà évoqué, et celui de la résidence saisonnière qui concerne principalement la population touarègue. Celle-ci, de fait, occupe le quartier de façon intermittente, faisant en sorte que de nombreuses habitations demeurent

vides pendant de longs mois¹². En second lieu, la pratique de la location, assez développée puisqu'elle concerne 128 habitations en 2010. Le marché locatif s'est en effet développé au fur et à mesure de l'arrivée dans le quartier de ménages incapables de trouver un logement à un prix accessible et qui ont par conséquent dû se rabattre sur la location, plus adaptée à leurs maigres et très irrégulières ressources financières.

33 Les responsables locaux pensaient que l'importance de l'habitat illégal se réduirait du fait des mesures envisagées de régularisation et de réhabilitation, et que, du même coup, sa dynamique serait stoppée. Ces discours porteurs d'illusions, tant pratiqués par les pouvoirs publics algériens, sont contredits par la réalité du terrain : de fait, et Bni Ouskout en témoigne amplement, il est un exemple concret de l'enracinement social et de la diffusion spatiale de l'habitat irrégulier dont l'usage s'est maintenu et s'est consolidé, notamment à cause du recours régulier aux amnisties immobilières. Ceci explique, du même coup, qu'il demeure la modalité principale de l'extension spatiale du quartier. Cette situation est la conséquence de la convergence de plusieurs facteurs, au premier rang desquels le recours régulier aux amnisties foncières de la part des autorités communales, auquel s'ajoute, de la part des mêmes autorités, une tolérance très généralisée à l'égard des situations de non-respect des règles d'urbanisme, voire une acceptation tacite de l'habitat irrégulier sous couvert de justifications sociales – autrement dit, pour obtenir la « paix sociale ». Dans ces conditions, pour les habitants, ce qui est illicite n'est pas un état de non-droit définitif, mais une situation provisoire, un entre-deux, dans un processus qui, selon eux, doit conduire à la mise en conformité des constructions à l'égard des règlements d'urbanisme en vigueur. L'énormité des violations de ces règles est en effet telle qu'elle rend illusoire les démolitions, qui plus est dans un contexte de crise du logement. De fait, la loi n° 15-08 promulguée le 20 juillet 2008¹³ a tracé le cadre juridique d'une large régularisation des situations considérées jusqu'alors comme litigieuses. Visant large, elle prévoit que toutes les catégories d'anomalies sont régularisables¹⁴. Le texte en question présente toutefois une originalité particulière pour une loi, puisque les mesures qu'il envisage ont une validité limitée à cinq années. Les délais dépassés, aucune transgression ne sera plus tolérée, affirme-t-elle. Point n'est besoin d'insister sur l'inefficacité, voire l'échec prévisible, d'un tel dispositif, puisque, à chaque expiration des délais prévus, les mesures sont prorogées jusqu'à une nouvelle échéance¹⁵.

34 Néanmoins, d'assez nombreux habitants sont intéressés par la possibilité d'une régularisation de leur situation foncière, en ce qu'elle constitue la condition nécessaire pour bénéficier d'une aide à la construction dans le cadre du programme de l'habitat rural¹⁶. Le dossier qu'il faut constituer pour solliciter cette aide doit en effet comporter absolument l'acte de propriété du terrain. Cette catégorie d'habitants exprime ainsi sa volonté d'intégration à la société locale et son désir d'améliorer ses conditions d'habitat. Mais une autre partie des habitants est indifférente, voire hostile, à la régularisation, soit parce qu'ils sont uniquement « de passage » dans le quartier, soit qu'ils craignent qu'elle compromette l'exercice de leurs activités informelles, tout particulièrement lorsque celles-ci se développent aux marges de la légalité, quand ce n'est pas en infraction avec celle-ci (contrebande et trafics divers).

35 Ainsi, lenteur administrative, instabilité résidentielle des habitants et caractère légalement douteux de nombre d'activités informelles pratiquées ont-ils considérablement entravé le processus de régularisation et retardé l'opération de restructuration du quartier.

Les effets limités des tentatives de remodelage du tissu existant

36 La voirie se présente sous la forme d'un lacin de rues, partout à l'état de pistes relativement carrossables. L'alignement des constructions n'est que rarement respecté, de telle sorte que ces rues sont par endroits très étroites et sinueuses et que la circulation y est très difficile, rendant délicate l'accessibilité à certaines parties du quartier. Les conditions d'hygiène laissent à désirer, en raison de l'écoulement à ciel ouvert des eaux usées, des dépôts d'ordures qui s'accumulent n'importe où et de la déficience de la municipalité quant à l'entretien régulier. Les opérations de réhabilitation prévoyaient donc la démolition de nombreuses constructions et le curetage de certains secteurs¹⁷, ce qui devait permettre d'engager le processus de dé-densification du quartier – indispensable pour envisager une amélioration minimale des conditions de vie – et d'autoriser le désenclavement de quelques autres secteurs ; cela aurait pu rendre possible, simultanément, le rétablissement éventuel des aires de servitude des *foggaras*¹⁸.

37 Il s'est avéré toutefois que ces mesures jugées indispensables n'ont pu être menées à terme. Le remodelage du parcellaire n'a pu être engagé que dans quelques secteurs de Bni Ouskout, tandis que les travaux d'alignement ont trop traîné en longueur. La rectification du tracé des rues exigeait la démolition, totale ou partielle, des constructions qui empiétaient sur les voies projetées, mais celle-ci n'a été effective que lorsqu'il était possible de reloger les occupants concernés ou de leur offrir une compensation en termes de superficie. Or, aucun quota de logements publics n'a jamais été défini pour le déménagement des familles concernées par la démolition totale de leur habitation.

38 Au bout du compte, seules quelques rues situées à la périphérie du quartier et un axe principal ont été bitumés. Les incertitudes entourant l'achèvement des travaux d'alignement n'ont pas permis d'étendre cette opération à l'ensemble du réseau et ont empêché l'aménagement de trottoirs dans tout le quartier. Ces tâtonnements reflètent toute l'ambiguïté et l'ambivalence des actions envisagées par les pouvoirs publics à l'égard de l'habitat irrégulier.

Une nette amélioration des conditions sanitaires

39 Avant que ne démarrent les opérations de réhabilitation et leur volet « viabilisation », Bni Ouskout était dans un état d'insalubrité extrême. Près de 90 % des habitations n'étaient pas reliées au réseau d'assainissement. Les eaux usées étaient rejetées dans des fosses septiques ou bien directement à l'air libre et s'écoulaient à fleur de sol, polluant la nappe phréatique peu profonde et les eaux s'écoulant dans les *foggaras*. La situation était un peu meilleure pour l'eau potable, puisque le tiers des constructions était branché au réseau, mais certains îlots n'étaient absolument pas desservis par lui. L'électrification n'était pas non plus généralisée : le branchement légal ne concernait que les deux tiers des ménages, le dernier tiers se raccordant au réseau électrique par des branchements illégaux, malgré le danger que représentent de tels systèmes. Dans tous les cas de non-accès aux réseaux ou de branchements clandestins, les coûts pour se procurer les biens essentiels que sont l'eau et l'électricité sont sensiblement accrus, accentuant de ce fait la fragilité économique des ménages concernés.

40

Les travaux engagés pour améliorer la salubrité du quartier ont apporté une réelle amélioration. Le branchement à l'électricité est désormais acquis pour toutes les habitations ; presque toutes aussi sont raccordées à l'eau potable et au réseau d'assainissement. En termes de salubrité publique, les améliorations sont dues principalement à la suppression des fosses septiques et des puits perdus, ainsi qu'à l'élimination des écoulements à ciel ouvert d'eaux usées. Pour autant, il demeure un très sérieux problème, qui concerne le fonctionnement du service des eaux : les coupures sont en effet très fréquentes et, surtout, elles sont susceptibles de durer plusieurs jours du fait de la pénurie régionale d'eau. C'est une situation très difficile à supporter, surtout dans une région saharienne.

Un niveau d'équipement encore insuffisant en dépit des efforts de rattrapage

41

Jusqu'à une époque récente, les équipements et les services publics de proximité étaient quasi inexistantes, exception faite des équipements scolaires (une école et un collège d'enseignement moyen). Néanmoins, le taux de scolarisation reste faible : il est de 25 % chez les filles et de 40 % chez les garçons. Les familles d'origine nomade et celles pratiquant encore le semi-nomadisme concourent à ces résultats médiocres, à la fois parce que leur mobilité, la faiblesse de leurs ressources et la spécificité de leur culture, en particulier linguistique, ne sont pas des facteurs favorables à la scolarisation de leurs enfants. Le seul palliatif à cette sous-scolarisation est représenté par l'école coranique, mais on ne peut considérer que cela soit très satisfaisant. Aucun équipement sanitaire n'existe dans le quartier. Le sous-équipement en matière d'activités sociales, de culture, de jeunesse et de sport est également manifeste : le quartier ne peut offrir qu'un terrain de football, une école coranique (pièce aménagée dans le quartier à cet effet) et deux mosquées (Fig. 3), dont l'une a été financée et construite par les habitants eux-mêmes. Enfin, le sous-équipement commercial, qui se mesure autant par le faible nombre de commerces et de services que par leur médiocre diversité et l'insuffisance qualitative de leur offre, traduit quant à lui la dépendance fonctionnelle du quartier envers le centre-ville d'Adrar : nous n'y avons en effet relevé que 81 commerces et activités de services de base, avec une très forte prédominance des commerces alimentaires de proximité (57 % du total), parmi lesquels les bouchers occupent une place (17 %) étonnante, du moins en apparence. En fait, ce nombre est dû à l'existence d'un marché central du bétail et, surtout, à une activité d'élevage assez généralisée dans le quartier.

Figure 3. Les équipements à Bni Ouskout.



Source : *Enquêtes de terrain, 2010.*

Carte d'origine : S.M. Trache ; reprise par Fl. Troin • CITERES 2018.

- 42 Les efforts des pouvoirs publics visent à favoriser l'intégration du quartier à la ville, ce qui passe, selon eux, par l'oblitération de tous les signes repérables de la précarité et de l'illégalité – un grand classique des politiques urbaines envers les quartiers irréguliers. Leur succès est très relatif. À la précarité de la vie dans le quartier (ampleur du chômage), au maintien d'une promiscuité (sur-densification des constructions et de la population) qui crée une atmosphère délétère et des conflits de voisinage, à la présence massive de migrants africains en situation de séjour illégal et en perpétuelle attente d'un nouveau départ, s'ajoutent différents problèmes sociaux, tels que le commerce illégal de l'alcool, le trafic de carburant et de stupéfiants, la prostitution, etc.¹⁹. L'insalubrité due à l'absence caractérisée d'un ramassage des ordures ménagères, dispersées à l'air libre, l'intérieur du quartier donnant l'aspect d'une décharge sauvage (Fig. 4), et la pratique répandue d'un élevage domestique d'ovins et de caprins, errant toute la journée dans les rues du quartier (Fig. 5), viennent couronner l'image déjà ternie du quartier et l'enfoncer dans la marginalité.

Figure 4. Décharge à l'air libre.



Clichés : Auteurs, mars 2010.

Figure 5. Cheptel circulant librement, faisant partie du décor du quartier.



Clichés : Auteurs, mars 2010.

- 43 Cette description ne décline pas tous les éléments constitutifs de la précarité, c'est dire que la vie dans le quartier constitue un monde à part. Cette situation reflète toute l'ambivalence de la politique menée par les pouvoirs publics à l'égard de l'habitat non réglementaire dans une ville saharienne.

Les effets contrastés du programme de restructuration-régularisation de Bni Ouskout

- 44 Si nous tentons, au terme de notre étude du programme de régularisation-restructuration du quartier Bni Ouskout, d'établir un bilan de ses effets, nous devons considérer deux plans distincts. L'un concerne ses effets juridiques et urbanistiques ; l'autre les aspects plus politiques.

45 • Au plan juridique, le principal résultat de la politique menée consiste dans le fait que les habitants dont les habitations se trouvent sur des parcelles régularisées – rappelons que ce n'est pas la majorité des cas – sont désormais détenteurs de titres de propriété authentiques, enregistrés et publiés à la Conservation foncière. Ces ex-occupants « illégaux », mais désormais propriétaires, ont ainsi obtenu la sécurité pour leur tenure et la stabilité de leur inscription dans l'espace urbain, deux qualités qu'ils n'avaient cessé de revendiquer depuis leur installation dans le quartier. En outre, leur patrimoine foncier et immobilier en est sensiblement valorisé, d'autant que leur statut de propriétaires leur accorde le droit d'accomplir librement et en toute légalité tous les actes nécessités par la gestion et/ou la transmission de leur bien.

46 Si l'on se situe à une autre échelle, la régularisation foncière signifie de la part des autorités (nationales et locales) une reconnaissance *de facto* de l'habitat irrégulier (ou « informel » ou « spontané », selon le vocabulaire utilisé par les acteurs officiels). L'opération qui accompagne cette reconnaissance signifie par ailleurs que le quartier devient une entité de la ville, un quartier intégré à la ville « légale ». Et, de fait, Bni Ouskout figure désormais officiellement sur les documents d'urbanisme, tandis que, administrativement, il est devenu un secteur de la ville d'Adrar. À ce titre, il doit bénéficier d'un effort de la part des responsables municipaux en matière d'aménagement (urbanistiques, viaires), de réseaux, d'équipements, etc. C'est sans doute dans ces domaines-là que le bât blesse le plus : en particulier, l'obtention d'un statut d'occupation légale n'a pas fait disparaître les irrégularités urbanistiques et les incohérences du tissu urbain, un très grand nombre de constructions demeurant encore en situation d'irrégularité au vu des règlements d'urbanisme en vigueur.

47 • Au plan politique, ces interventions, dessinées à l'échelle nationale, sont intervenues dans une conjoncture caractérisée par le retrait progressif de l'État du domaine du logement. Les années 1990 correspondent en effet à un tournant décisif dans l'histoire politique de l'Algérie, puisque, pour la première fois depuis l'Indépendance, l'instauration d'un pluralisme démocratique a permis à des partis politiques qui œuvraient précédemment dans la clandestinité, d'occuper la scène politique et de participer aux élections. Les quartiers populaires sont ainsi devenus des champs d'action favorables à l'action politique, la précarité des conditions d'habitat et les difficultés de la vie quotidienne des habitants étant supposées en faire des milieux susceptibles d'entendre les discours revendicatifs ou contestataires, et d'y adhérer. En ces cas-là, les risques de manipulation ne sont jamais très loin. De fait, à l'occasion de chaque consultation électorale, les habitants des quartiers dits populaires deviennent une cible potentielle à rallier à la cause des partis politiques dominants, notamment ceux à tendance islamique, dont l'influence était déterminante. La question du logement a constitué « le nœud des tensions sociales » (Semmoud, 1988). Après l'interruption du processus électoral en 1992, le logement a constitué pour l'État un enjeu politique de taille et un facteur de mobilisation d'une grande efficacité pour assurer une stabilité politique et sociale dans tout le pays. Si l'on pousse l'analyse plus au fond, il ressort que les pouvoirs publics, en Algérie comme dans bien d'autres pays des Suds, ont opté pour la régularisation et la restructuration des quartiers « irréguliers » pour supprimer – ou, à tout le moins, pour réduire au maximum – les causes de l'insatisfaction permanente exprimée par les habitants, une insatisfaction qui peut déboucher sur la contestation des autorités, engendrer des mobilisations plus ou moins violentes, voire prendre la forme de véritables émeutes populaires. Ce sont des risques que les

pouvoirs en place – et le pouvoir algérien ne fait pas, en ce domaine, exception – préfèrent ne pas prendre. Car ces pouvoirs ont pu constater à leurs dépens, et ce à maintes reprises, que les habitants des quartiers populaires constituaient pour eux une source de menace potentielle : « La contestation sociale ne [peut] venir que des zones difficiles, non intégrées du point de vue social et économique » (Souiah, 2010). Pour l'État, remettre aux habitants des titres de propriété se pose alors comme une nécessité : il est à la recherche d'un consensus social nécessaire pour étendre son hégémonie. À cet effet et pour retrouver une légitimité perdue après 1988, l'État algérien a engagé un vaste programme de régularisation derrière lequel se profile un objectif politique. Son action se situe ainsi dans le droit fil de ce que, chacun de leur côté, M. Chabbi (1999) avait établi pour la Tunisie et P. Signoles (1999) pour l'ensemble du Monde arabe, à savoir que les politiques de restructuration des quartiers « irréguliers » ne sont pas tant des instruments à finalité urbanistique (ou d'aménagement urbain) qu'elles ne servent à la régulation sociale, donc politique.

Conclusion

48 L'analyse de l'intervention publique dans le quartier de Bni Ouskout révèle la complexité, tant au plan de leur conception que de leur mise en œuvre, des opérations visant à la restructuration des tissus et à l'amélioration des conditions de vie des quartiers d'habitat irrégulier dans une ville saharienne comme Adrar. S'il est vrai que les programmes d'amélioration urbaine comportant un volet régularisation conçus et mis en œuvre dans les villes du nord du pays (par exemple à Aïn el Beida, à Nedjma ou à Sidi el-Bachir, pour nous en tenir aux périphéries d'Oran) ont connu, à des degrés divers, un certain succès, il n'en est pas de même pour Bni Ouskout. Autrement dit, la dimension sociale est absente ou réduite à peu de choses, faisant en sorte que les préoccupations des habitants, leurs pratiques quotidiennes, leurs sociabilités et leurs modes de vie sont très rarement pris en considération – ou bien que, lorsqu'ils le sont, c'est de façon insuffisante. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans le POS, les préoccupations techniques l'emportent sur les préoccupations sociales, alors que des évidences s'imposent : l'indigence des habitants, l'importance du chômage, la pratique de l'élevage, l'ampleur du secteur informel, la mobilité des nomades *Touaregs*, la situation de séjour illégal de nombre de migrants africains, l'importance du bâti médiocre... Or, n'envisager que des interventions purement techniques dans un quartier d'une ville saharienne comme Adrar n'a guère de sens – ou ne peut aboutir qu'à des résultats très insuffisants –, alors que si les propositions d'action prenaient en compte une connaissance approfondie des caractéristiques socio-économiques des populations (résidentes permanentes, temporaires ou occasionnelles), il serait certainement possible d'envisager des solutions mieux adaptées à elles et de définir une stratégie d'intervention qu'elles pourraient mieux accepter – ou dont, utopie sans doute irréalisable dans le contexte de l'Algérie actuelle, elles pourraient être parties prenantes –, au lieu qu'elles se voient imposer des modalités de traitement qui se contentent de répliquer celles mises en œuvre dans les villes de l'Algérie septentrionale.. L'aménagement urbain ne peut être considéré comme une action techniciste éprouvée qu'on applique de façon quasi automatique en s'inspirant de situations-types similaires dont un modèle peut être élaboré. Car « dès lors que sont pris en compte les éléments propres à chaque situation pratique, chaque site devient, au-delà de la similitude des stéréotypes et des techniques,

un type spécifique requérant des solutions propres » (Semmoud, 1998). Enfin, une meilleure prise en charge et un traitement socialement efficace des zones d'extension urbaine « informelles » ne peuvent se satisfaire d'interventions ponctuelles et de décisions de régularisation *de facto*, mais elles doivent impérativement s'inscrire dans des projets urbains globaux, cohérents, intégrés, négociés et participatifs.

Bibliographie

Ameur M., 1993, *Fès... ou l'obsession du foncier*, Tours, Publications d'URBAMA, Fascicule de recherches, n° 25.

Ameur M., Naciri M., 1985, « L'urbanisation clandestine au Maroc : un champ d'action pour les classes moyennes », *Revue Tiers Monde*, XXVI, n° 101, p. 79-92.
DOI: 10.3406/tiers.1985.3462

Bisson J., 2003, *Mythes et réalités d'un désert convoité : le Sahara*, Paris, L'Harmattan.

Bredeloup S., Pliez O., 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart, Revue des sciences sociales au sud*, 2005/4 - n° 36, p. 3-20.

CETAU, 2000, *POS du quartier Bni Ouskout, phases 1 et 3*.

Chaouche B.M., 2007, « Adrar, Ville-oasis : pour une ville saharienne durable », *Sciences & Technologie D*, n° 25, p. 14-24.

Chabbi M., 1981, « Une nouvelle forme d'urbanisation dans le Grand Tunis : l'habitat spontané péri-urbain », *Revue Tunisienne de Géographie*, n° 8, p. 9-47.

Chabbi M., 1999, « La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie : de l'intégration à la régulation sociale », p. 187-200, in Signoles P., El Kadi G., Sidi Boumedine R. (dir.), *L'Urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions.

Drozdz M., 2005, « Places marchandes, places migrantes dans l'espace saharo-sahélien », *Géococonfluences*. En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/mobilites-flux-et-transport/corpus-documentaire/places-marchandes-places-migrantes-dans-lespace-saharo-sahelien> [mis en ligne le 30/11/ 2005 ; consulté le 16/01/2018].

Durand-Lasserve A., 1986, *L'Exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan.

El Kadi G., 1987, *L'Urbanisation spontanée au Caire*, Tours, Publications d'URBAMA, Fascicule de recherches, n° 18.

Lacoste Y., 2003, *Dictionnaire de la géographie : de la géopolitique aux paysages*, Paris, A. Colin.

Naciri M., 1980, « Les formes d'habitat sous-intégré, essai méthodologique », *Hérodote*, n° 19.

Otayek R., sd, « Touaregs : les origines de la révolte », *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/touaregs/> [consulté le 16/01/2018].

Ouallet A., 2008, « La question migratoire et les dynamiques transsahariennes à travers l'exemple malien », *Annales de géographie*, n° 663, 2008/5, p. 82-103.
DOI: 10.3917/ag.663.0082

Semmoud B., 1988, « Politiques d'habitat et accès au logement en Algérie : l'exemple de l'oranie », p. 127-138, in Baduel P.R. (dir.), *Habitat, État, Société au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions.

Semmoud B., 1998, « Planification ou bricolage ? Quelques aspects de la planification urbaine en Algérie », *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 14, p. 61-72.

Signoles P., 1999, « Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du Monde arabe », p. 19-57, in Signoles P., El Kadi G., Sidi Boumedine R. (dir.), *L'Urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions.

Souiah S.A., 2010, « L'habitat des pauvres dans les villes algériennes », p. 89-103, in Bendjelid A. (dir.), *Villes d'Algérie. Formation, vie urbaine et aménagement (Cahiers du CRASC)*. En ligne : <https://www.crasc.dz/ouvrages/pdfs/2010-vil-alg-fr-souiah.pdf> [consulté le 16/01/2018].

Spiga S., 2002, « Tamanrasset, capitale du Hoggar », *Méditerranée*, n° 3-4, p. 83-90.

Spiga S., 2005, « Aménageurs et migrants dans les villes du Grand Sud algérien », p. 81-103, in Bredeloup S., Pliez O. (dir.), « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart, Revue des sciences sociales au Sud*, n° 36.
DOI: 10.3917/autr.036.0081

Trache S.M., 2010, *Mobilités résidentielles et périurbanisation dans l'agglomération oranaise*, Thèse de doctorat d'État en Géographie, Université d'Oran.

Trache S.M., 2011, « Adrar, des ksour à la grande ville », *Insaniyat*, n° 51-52, p. 139-155.
DOI: 10.4000/insaniyat.12633

Notes

1 Après l'exode rural massif des années qui ont fait suite à l'Indépendance et dont les flux se sont dirigés vers les grandes villes littorales, les courants migratoires se sont complexifiés (l'exode rural a perdu de son intensité ; les migrations interurbaines ont pris de l'ampleur), mais sont apparues aussi des mobilités d'un nouveau type (mobilités résidentielles au sein des grandes agglomérations) conduisant les mal-logés, ceux ne trouvant pas de logements adaptés à leurs moyens ou encore les exclus du foncier légal (ne trouvant donc pas de terrain où construire), vers des quartiers périphériques où ils ont pu s'installer dans différentes formes d'habitat dont la caractéristique générale est le fait qu'elles soient non réglementaires (soit pour ce qui est de l'occupation du sol, soit en matière de non-respect des normes de construction). Il s'agit là de mouvements centrifuges internes faisant partie intégrante de la dynamique métropolitaine.

2 Ces deux missions ont été réalisées dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « Approche comparative des nouveaux espaces urbanisés dans les villes de l'Ouest algérien » (CRASC, Oran, 2003).

3 L'expression d'« habitat sous-intégré » a été proposée par M. Naciri pour se substituer à celle d'habitat spontané, qu'il critiquait (Naciri, 1980). Ce texte a été publié à l'initiative d'Y. Lacoste, car, présenté lors du « Colloque de Vincennes » sur l'habitat « sous-intégré » organisé en 1970 à l'Université de Vincennes (devenue depuis lors l'Université Paris-8), il n'avait fait auparavant l'objet que d'une publication dans un bulletin confidentiel, le *Bulletin du SMUH* (Secrétariat des Missions à l'Urbanisme et à l'Habitat).

4 Pour une critique de l'emploi de l'adjectif « spontané », cf. Lacoste, 2003 (article « Sous-intégration urbaine », p. 356).

5 Le « glissement » sémantique de « informel » à « informe » n'est évidemment pas neutre. D'autant que la très grande majorité des spécialistes du secteur informel ont montré depuis longtemps que celui-ci n'était pas « sans formes » et « sans règles ».

6 Le *toub* est un mortier composé de terre argileuse et de paille hachée.

7 C'est au Mali, en 1962, que la rébellion touarègue a connu son plus grand développement deux ans après l'Indépendance du pays. Elle emporte essentiellement la région de Kidal et de l'Adrar des Ifoghas. Le gouvernement malien place la région sous régime militaire, pratique une politique de la terre brûlée et obtient même du président Ben Bella un droit de suite sur le territoire algérien. Cette guerre alimente un important flux de réfugiés *Touaregs* qui s'installent pour la plupart au Niger, en Mauritanie et en Algérie (dans les villes proches de la frontière avec le Mali). Au Niger, le conflit entre les *Touaregs* et le pouvoir central est latent dès l'Indépendance, mais il revêtra une forme violente surtout à partir des années 1990-1996.

8 Selon R. Otayek, qui reprend des informations émanant des autorités algériennes, 40 000 réfugiés seraient venus s'installer de l'autre côté de la frontière, en Algérie (cf. Otayek, sd).

9 La désignation *Bni Ouskout* est en vérité communément utilisée dans les villes du sud-ouest algérien, puisque, outre à Adrar, on peut la relever à Saïda, Mecheria,

Béchar, etc. Elle désigne des bidonvilles ou des quartiers rassemblant des constructions non réglementaires. Le terme revêt donc une signification générale, qui veut traduire le laisser-faire et le laxisme des pouvoirs locaux à l'égard de l'habitat illicite.

10 Bni Ouskout a été classé comme bidonville. Il réunissait tous les critères exigés par les pouvoirs publics pour bénéficier d'une prise en charge dans le cadre du programme de Résorption de l'habitat précaire (RHP).

11 Cette opération est inscrite dans le POS (Plan d'occupation des sols) réalisé en 2000, lequel doit être en conformité avec la politique nationale (alors récemment définie) de lutte contre l'habitat précaire.

12 Nous avons ainsi relevé 97 constructions inoccupées à l'occasion de notre dernier passage sur le terrain en 2010.

13 La loi n° 15-08 du 20 juillet 2008 est relative à la mise en conformité des constructions et leur achèvement. Elle a été publiée au Journal officiel n° 44 du 3 août 2008.

14 Parmi les principales situations susceptibles d'être régularisées, on peut citer l'édification illicite de constructions sans permis de construire et sans acte de propriété ; l'édification de constructions sur propriété privée mais sans permis de construire ; des constructions non achevées mais ayant été entreprises alors qu'elles disposaient d'un acte de propriété et d'un permis de construire ; et, enfin, l'édification de constructions non conformes aux prescriptions du permis de construire.

15 Cf. l'article n° 87 de la loi n° 12-12 du 26 décembre 2012 portant loi de Finances pour 2013 qui prévoit une prorogation pour une nouvelle période de trois ans des dispositions de la loi n° 8-15 du 20 juillet 2008 fixant les règles de mise en conformité des constructions en vue de leur achèvement ; et l'instruction interministérielle n° 4 du 6 septembre 2012 portant application des modalités d'assouplissement des règles de conformité et d'achèvement des constructions inachevées.

16 Le Programme national d'aide à la reconstruction dans les villages et les localités rurales est un ensemble de mesures incitatives destinées à améliorer l'habitat rural et à encourager le retour des habitants ayant fui l'insécurité que le terrorisme a provoquée dans les campagnes algériennes durant la « décennie noire » (1990-2000).

17 118 constructions ont été touchées par cette opération de démolition et/ou de curetage (étude réalisée en vue de l'établissement du POS, CETAU 2000).


18 Les *foggaras* sont des galeries souterraines qui amènent par gravité l'eau de la nappe phréatique peu profonde pour l'irrigation des jardins et des palmeraies. Le long de leur parcours, elles peuvent aussi servir à l'approvisionnement en eau des familles. À Adrar, ce système traditionnel est constitué de trois *foggaras* – Sahal, Allia et Amoukel – qui traversent Bni Ouskout pour alimenter les ksour limitrophes (Oughedim et Adgha) avant d'irriguer les palmeraies et vergers. Les *foggaras* nécessitent un entretien régulier pour maintenir l'écoulement de l'eau en les désensablant. Pour ce faire, des regards permettent aux fellahs de descendre pour accéder aux galeries. Les documents d'urbanisme prévoient en règle générale, dans les oasis à *foggaras*, la délimitation d'un périmètre de protection de 10 m de part et d'autre des ouvrages, classé *non aedificandi* (arrêté n° 426-96). Malgré cette interdiction, nombreux sont les cas où des constructions empiètent abusivement sur lui.

19 Voici, à titre d'exemples, deux extraits de quotidiens algériens signalant des « affaires » à Bni Ouskout :

- *Le Soir d'Algérie* (20 juin 2006) rapporte que 46 suspects impliqués dans différentes affaires (saisie de 370 bouteilles de vin, de 250 g de kif, proxénétisme et prostitution, etc.) ont été arrêtés par les forces de sécurité à Adrar (article « Adrar, opération coup-de-poing de la Sûreté nationale »).

- Le quotidien *Liberté* (15 décembre 2005) écrit que : « ... C'est à la suite d'une perquisition ayant permis de saisir 14 fûts d'essence de 200 litres dans le quartier de Bni Ouskout, que les services de la Sûreté de la wilaya d'Adrar ont procédé à l'arrestation de plusieurs personnes impliquées dans le trafic de carburant. La brigade de la Gendarmerie nationale a procédé à l'arrestation de 9 clandestins de diverses nationalités (Mali, Bénin, Guinée et Nigeria) pour faux et usage de faux et détention de drogue (article « Saisie d'une somme d'argent et de carburant à Adrar »).

Table des illustrations

	Titre	Figure 1. L'habitat sommaire dans le quartier Bni Ouskout.
	Crédits	<i>Cliché : Auteurs, mars 2010.</i>
	URL	http://journals.openedition.org/emam/docannexe/image/1460/img-1.jpg
	Fichier	image/jpeg, 176k
	Titre	Figure 2. Bni Ouskout dans le développement de la ville d'Adrar.
	Crédits	Carte d'origine : S.M. Trache ; reprise par Fl. Troin • CITERES 2018.
	URL	http://journals.openedition.org/emam/docannexe/image/1460/img-2.png
	Fichier	image/png, 2,8M
	Titre	Figure 3. Les équipements à Bni Ouskout.
	Légende	<i>Source : Enquêtes de terrain, 2010.</i>
	Crédits	Carte d'origine : S.M. Trache ; reprise par Fl. Troin • CITERES 2018.
	URL	http://journals.openedition.org/emam/docannexe/image/1460/img-3.png
	Fichier	image/png, 2,4M
	Titre	Figure 4. Décharge à l'air libre.
	Crédits	<i>Clichés : Auteurs, mars 2010.</i>
	URL	http://journals.openedition.org/emam/docannexe/image/1460/img-4.png
	Fichier	image/png, 2,8M
	Titre	Figure 5. Cheptel circulant librement, faisant partie du décor du quartier.
	Crédits	<i>Clichés : Auteurs, mars 2010.</i>
	URL	http://journals.openedition.org/emam/docannexe/image/1460/img-5.png
	Fichier	image/png, 3,0M

Pour citer cet article

Référence électronique

Hadj Mohammed Maachou, Larbi Belouadi et Sidi Mohammed Trache, « Difficultés d'intégration d'un quartier spontané dans une ville saharienne : le cas de Bni Ouskout à Adrar », *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], 30 | 2018, mis en ligne le 20 avril 2018, consulté le 01 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/emam/1460> ; DOI : 10.4000/emam.1460

Auteurs

Hadj Mohammed Maachou
Larbi Belouadi
Sidi Mohammed Trache

Droits d'auteur



Les Cahiers d'EMAM est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.